



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts des systèmes de production
moins polluante d'électricité****Vingtième session**

Genève, 16 et 17 septembre 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la vingtième session**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 16 septembre 2024 à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Observations liminaires.
3. Élection du Bureau.
4. Exécution du plan de travail du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité pour 2024-2025 et contribution aux activités et priorités du Comité de l'énergie durable.
5. Établir des conditions propices à une transformation efficace des systèmes électriques.
6. Garantir la fiabilité de l'approvisionnement en électricité pendant une période de transition de cinq à dix ans.
7. Coopération intersectorielle sur des questions transversales.
8. Questions diverses.
9. Dates de la prochaine session.
10. Adoption du rapport et clôture de la session.

* Les représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse <https://indico.un.org/event/1012019/>. Si vous rencontrez des difficultés en essayant de vous inscrire en ligne, veuillez adresser un courriel à l'adresse cleaner.electricity@un.org. Les représentants sont priés de se présenter, au moins quarante-cinq minutes avant le début de la réunion, au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (en face du bâtiment du Comité international de la Croix-Rouge – voir le plan [ici](#)), afin d'obtenir un badge auprès du Groupe des cartes d'identité (Section de la sécurité et de la sûreté) de l'Office des Nations Unies à Genève. L'enregistrement s'effectue tous les jours ouvrables au portail de Pregny, de 8 h 00 à 16 h 45.



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.5/2024/1 – Ordre du jour provisoire annoté

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Les documents établis pour la session seront publiés sur le site Web de la CEE dès qu'ils seront disponibles¹. Une version détaillée du calendrier pourra être consultée à l'approche de la session.

La session du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité se tiendra dans le cadre de la Semaine de l'énergie durable 2024, en même temps que la onzième session du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et la onzième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, et sera suivie de la trente-troisième session du Comité de l'énergie durable.

2. Observations liminaires

Les participants entendront des observations liminaires du Président qui porteront, entre autres sujets, sur les activités et priorités du Comité.

3. Élection du Bureau

Le Groupe d'experts sera invité à élire les membres du Bureau dont le mandat se termine à l'issue de sa vingtième session et qui se présentent à la réélection, ainsi que tout nouveau membre, pour un mandat courant jusqu'à la fin de la vingt-deuxième session, en 2026.

À sa dix-neuvième session, en 2023, le Groupe d'experts a élu Vice-Présidents les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Tadjikistan. Il a également reconduit les représentants de DigiTransfo Expertise et de l'Association des entreprises des secteurs minier et pétrolier de la Tchéquie dans leurs fonctions de Vice-Présidents jusqu'à sa vingt et unième session, en 2025.

À sa dix-huitième session, en 2022, le Groupe d'experts avait élu le représentant des États-Unis d'Amérique à la présidence, et les représentants de la World Nuclear Association, de l'International Centre for Sustainable Carbon et d'Électricité de France à la vice-présidence, pour une durée de deux ans.

L'élection du Bureau aura lieu en même temps que celle des Bureaux du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, comme indiqué dans les documents ECE/ENERGY/GE.6/2024/1 et ECE/ENERGY/GE.7/2024/1.

4. Exécution du plan de travail du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité pour 2024-2025 et contribution aux activités et priorités du Comité de l'énergie durable

Document(s) : ECE/ENERGY/2023/9 – Plan de travail du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité pour 2024-2025

ECE/ENERGY/2023/1 – Projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2024

¹ Voir <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/Cleaner-Electricity-Systems/events/390826>.

ECE/ENERGY/2023/3 – Version révisée du calendrier des publications pour 2023 et projets de calendrier des publications pour 2024 et 2025

ECE/ENERGY/2023/11 – Plan de travail de la plateforme sur les systèmes énergétiques résilients

ECE/ENERGY/2024/1 – Projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2025

Conformément à son mandat², le Groupe d'experts concentre ses activités sur : a) la concertation sur les réglementations et les mesures à prendre ; b) le partage de bonnes pratiques en matière de production moins polluante d'électricité dans la région de la CEE ; c) le captage, l'utilisation et le stockage du dioxyde de carbone ; d) les technologies avancées de production d'énergie.

Les participants seront informés de l'état d'avancement de l'exécution du plan de travail du Groupe d'experts pour 2024-2025 (ECE/ENERGY/2023/9).

Le secrétariat présentera brièvement les activités menées par le Comité depuis sa trente-deuxième session (13-15 septembre 2023), ainsi que toutes les décisions se rapportant aux travaux du Groupe d'experts qui ont été prises, y compris par le Comité exécutif de la CEE.

Les Présidents des trois Groupes d'experts réunis à Genève pendant la Semaine de l'énergie durable 2024 et le secrétariat informeront les participants de la manière dont leurs Groupes d'experts respectifs soutiennent les activités du sous-programme Énergie durable visant à garantir l'accès de tous à une énergie abordable, fiable, durable et moderne et de réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur de l'énergie dans la région.

5. Établir des conditions propices à une transformation efficace des systèmes électriques

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.5/2024/5 – Établir des conditions propices à une transformation efficace des systèmes électriques

Le Groupe d'experts examinera les facteurs associés à la transition vers une plus grande part de l'électricité dans le bouquet énergétique et la garantie d'un réseau résilient, tels que les réformes du marché, l'accélération de l'élaboration des projets et la planification globale du réseau. Il est également essentiel de fixer des objectifs ambitieux en matière d'énergies renouvelables, de mettre en place des incitations réglementaires et de favoriser la concurrence sur les marchés de l'électricité. Pour que cette transition ait lieu, il est crucial de garantir son financement à l'aide de mécanismes tels que les obligations vertes, les tarifs de rachat et les ventes aux enchères d'énergie renouvelable et de réaliser d'importants investissements dans la recherche-développement de technologies innovantes. Les échanges avec les parties prenantes, le partage des bonnes pratiques et la mise en place de mesures favorisant la transformation des systèmes électriques sont essentiels pour réaliser des progrès dans le domaine de l'énergie propre.

Les représentants sont invités à discuter des défis associés à la transformation des systèmes électriques et aux facteurs qui influent sur l'efficacité de ces processus. Les principales questions abordées concerneront le marché des émissions, la structure des marchés, les mesures à prendre, la réglementation applicable et le financement.

Le marché des émissions joue un rôle important dans cette transformation, du fait de la tarification du carbone, qui vise à renchérir l'électricité produite à partir de combustibles fossiles et à rendre les énergies renouvelables plus compétitives. Un marché des émissions bien structuré permet aux producteurs d'électricité de réduire leurs émissions à moindres frais et d'investir dans des technologies plus propres. Les recettes provenant des droits d'émission peuvent servir à soutenir des projets d'énergie renouvelable et stimuler l'innovation dans le domaine des technologies propres.

² Voir https://unece.org/DAM/commission/EXCOM/Key_documents/Decision_A65.pdf.

L'expérience acquise par l'Union européenne dans le cadre de son marché des émissions de carbone montre qu'il est important de mettre en place un système équitable de paiement des émissions à l'échelle mondiale. Il est essentiel de remédier aux incohérences de la tarification du carbone afin d'éviter le phénomène des « fuites de carbone », c'est-à-dire les entreprises qui délocalisent leurs activités vers des régions où les coûts du carbone sont plus faibles, ce qui se répercute sur la compétitivité.

La structure du marché doit permettre aux clients de pouvoir choisir entre différentes options, créer un cadre propice à l'investissement et sécuriser l'approvisionnement en énergie. Eurelectric recommande d'appliquer rigoureusement les lois et réglementations européennes existantes, d'éliminer les obstacles et d'utiliser des solutions axées sur le marché pour encourager la transition des systèmes électriques en vue de réduire à zéro les émissions nettes. Il est crucial que les pouvoirs publics soutiennent ce processus en apportant un appui financier et en élaborant des politiques progressistes qui tiennent compte des commentaires de multiples parties prenantes, de façon à garantir une application coordonnée des mesures.

Il est également important de disposer d'une réglementation efficace qui allie adaptabilité, réactivité et dynamisme pour répondre de manière adéquate aux défis posés par l'objectif de réduire à zéro les émissions nettes. Il faut pour cela parvenir à un équilibre dans la coordination entre les parties prenantes, encourager les acteurs à prendre des mesures appropriées et minimiser les coûts de transaction. La réglementation ne doit pas être figée et doit s'adapter à l'évolution du contexte.

Il est essentiel d'obtenir des financements pour faire avancer les projets d'énergie renouvelable, encourager l'innovation technologique, moderniser le réseau et renforcer l'efficacité énergétique. Il est primordial de garantir l'accès à des capitaux dont le coût est abordable, de réduire les risques liés à l'investissement et de mettre en place des incitations financières pour encourager la participation du secteur privé et assurer une transition équitable.

Les représentants discuteront également de la manière dont la collaboration des parties prenantes et l'intégration de technologies innovantes peuvent faciliter la transformation efficace des systèmes électriques.

6. Garantir la fiabilité de l'approvisionnement en électricité pendant une période de transition de cinq à dix ans

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.5/2024/4 – Projet de feuille de route pour la mise en place d'un système énergétique interconnecté à l'échelle régionale en Asie centrale

Le Groupe d'experts sera invité à discuter de la manière de garantir la fiabilité de l'approvisionnement en électricité pour que le réseau fournisse de l'électricité sans interruption et soutienne ainsi les activités quotidiennes et les opérations commerciales, et qu'il améliore la qualité de vie en général. Les services publics de distribution, les organismes de régulation et les responsables de l'élaboration des politiques doivent donner la priorité à la fiabilité et à la résilience des systèmes électriques. Le fait d'analyser des approches et des exemples variés permettra aux principales parties prenantes de s'adapter et d'appliquer des stratégies correspondant à leur situation afin de garantir la fiabilité de l'approvisionnement en électricité.

Chaque ressource en énergie, notamment les énergies renouvelables, les combustibles fossiles et le nucléaire, contribue de façon différente à la fiabilité de l'approvisionnement en électricité. Les sources renouvelables telles que les énergies solaire, éolienne, hydraulique et géothermique sont durables et réduisent les émissions de gaz à effet de serre. Elles permettent de diversifier le bouquet énergétique et assurent une production d'électricité stable, mais leur caractère fluctuant et intermittent peut poser problème aux gestionnaires de réseaux. Quant aux centrales nucléaires et aux centrales à combustibles fossiles, elles garantissent une production d'électricité fiable et pilotable ; ces deux caractéristiques essentielles permettent de répondre à la demande de base et d'assurer la stabilité du réseau, mais ces centrales sont source de préoccupations environnementales et présentent d'autres risques.

Les technologies de stockage de l'énergie et les réseaux intelligents jouent un rôle important dans la gestion des fluctuations associées aux sources d'énergie renouvelable. Les batteries et les systèmes d'accumulation par pompage hydraulique peuvent stocker l'énergie excédentaire et permettre d'équilibrer l'offre et la demande et de renforcer la résilience du réseau. L'adoption généralisée de ces technologies nécessite des avancées constantes et des politiques de soutien. En outre, la gestion de la demande peut renforcer la fiabilité de l'approvisionnement en électricité en encourageant une utilisation efficace des ressources, en réduisant les pics de demande et en intégrant les ressources énergétiques décentralisées.

Il est également primordial d'améliorer la connectivité énergétique pour garantir la fiabilité de l'approvisionnement en électricité, ce qui peut se faire en mettant en place des modalités efficaces de transport, en intégrant les énergies renouvelables, en améliorant la flexibilité du réseau et en facilitant les interventions d'urgence.

Les représentants seront invités à discuter de la manière dont les différents actifs énergétiques contribuent à garantir et à améliorer la fiabilité du réseau, à l'aide d'exemples provenant de différents pays qui mettent en évidence des stratégies et des solutions efficaces.

7. Coopération intersectorielle sur des questions transversales

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2024/3-ECE/ENERGY/GE.5/2024/3 – Incidence de l'intelligence artificielle sur la transformation numérique et des données dans le secteur de l'électricité
GEEE-11/2024/INF.2 – The twin transition in non-electricity sector
GECES-20/2024/INF.1-GEEE-11/2024/INF.2-GERE-11/2024/INF.2 – Integration of e-mobility into electricity system, and the impact that it has on the latter's design and operations

Pour renforcer la résilience des systèmes énergétiques, il est nécessaire d'adopter une approche intégrée et de mettre en place un dialogue multipartite. Les premiers pas vers une réflexion et une stratégie transversales peuvent se faire : a) en tenant compte des préoccupations liées à l'efficacité énergétique et en intégrant les énergies renouvelables dans les systèmes électriques décentralisés ; b) en développant les infrastructures, en garantissant l'intégration au réseau et en planifiant les ressources nécessaires à l'électrification de la mobilité ; c) en tenant compte du rôle toujours plus important de la transformation numérique dans le domaine de l'énergie.

Les représentants seront invités à faire part de leur point de vue et de leur expérience en ce qui concerne la manière dont des systèmes électriques durables et résilients peuvent être mis en place s'agissant des trois domaines de coopération transversale et intersectorielle suivants :

a) La prise en compte des préoccupations liées à l'efficacité énergétique et l'intégration des énergies renouvelables dans les systèmes électriques décentralisés :

Le fait de favoriser la décentralisation de la production pourrait permettre d'accroître la part des énergies renouvelables et d'améliorer l'efficacité énergétique. À l'avenir, la production d'électricité sera en partie décentralisée, et la distribution sera faite de façon intelligente. Le système énergétique pourrait être décentralisé à tous les niveaux (régional, national et local) et disposerait de larges capacités de production et de transport des énergies de substitution (y compris de capacités de réserve).

Les représentants seront invités à faire part de l'expérience de leur pays en matière de mesures visant à favoriser la prise en compte de la notion d'efficacité énergétique et l'intégration des énergies renouvelables dans les systèmes électriques décentralisés, pour essayer de mettre en évidence les principaux obstacles rencontrés, les solutions envisageables et les possibilités de progresser vers la mise en place d'un système énergétique résilient.

b) L'électrification de la mobilité : le développement des infrastructures, l'intégration au réseau et la planification des ressources :

L'étude des effets de l'intégration de la mobilité électrique sur la structure et le fonctionnement des systèmes électriques représente une étape essentielle de la mise en place de systèmes énergétiques résilients. La mobilité électrique est un catalyseur des transformations numérique et verte dans la région de la CEE et les décideurs appuient de plus en plus son adoption et le renforcement de l'expertise en matière de véhicules électriques au moyen de divers outils et mécanismes de soutien.

Les représentants seront invités à discuter des moyens possibles d'adopter des mesures et des instruments relatifs à la mobilité électrique dans la région de la CEE.

c) La transformation numérique et la transformation des données dans le secteur de l'énergie :

Les solutions numériques facilitent les progrès en matière de connectivité, de données et d'analyse et peuvent améliorer considérablement l'efficacité globale du système énergétique et, ainsi, promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable. Grâce à l'innovation numérique, il existe de nouveaux moyens d'aborder les défis de la chaîne globale d'approvisionnement en énergie.

Dans le cadre de la discussion d'ensemble sur les possibilités et avantages offerts par la transformation numérique des systèmes énergétiques, les représentants seront invités cette année à débattre des effets de l'intelligence artificielle sur la transformation numérique et la transformation des données dans le secteur de l'électricité. Le débat portera sur les utilisations possibles de l'intelligence artificielle dans le secteur de l'électricité et leurs avantages, et mettra en évidence des défis que les autorités publiques, les acteurs du secteur privé et les utilisateurs finaux devront prendre en considération, ainsi que des recommandations qu'ils pourront appliquer.

8. Questions diverses

Au moment de l'établissement du présent ordre du jour provisoire, aucune question n'était prévue au titre de ce point. Le Groupe d'experts pourra débattre de toute autre question pertinente soulevée avant ou pendant la session et relevant de son mandat. Les délégations sont invitées à faire savoir à l'avance au secrétariat et aux membres du Bureau si elles souhaitent soulever des questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

9. Dates de la prochaine session

Il est prévu que la vingt et unième session du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité se tiendra à Genève les 29 et 30 septembre 2025. Le Groupe d'experts a proposé, comme à ses précédentes sessions, que ses réunions se tiennent ailleurs qu'à Genève.

10. Adoption du rapport et clôture de la session

Document(s) : GECES-20/2024/INF.1 – Draft conclusions and recommendations arising from the twentieth session of the Groups of Experts on Cleaner Electricity Systems

ECE/ENERGY/GE.5/2024/2 – Rapport du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité sur sa vingtième session

Les projets de conclusions et de recommandations issus de la vingtième session du Groupe d'experts (GECES-20/2024/INF.1) seront communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la session. Le Groupe d'experts sera invité à les adopter.

Avec le concours du secrétariat, le Président du Groupe d'experts récapitulera les conclusions et recommandations adoptées et établira le projet de rapport sur la session, y compris les conclusions et recommandations, en vue de leur examen par les représentants.

Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport sur la base du projet ainsi établi, après quoi le Président prononcera la clôture de la session.
